

<http://numerique.anap.fr/publication/2356-definition-du-systeme-d-information-de-l-had>

Apport en connaissance

Définition du Système d'Information de l'HAD

Sommaire

1. Introduction
 - 1.1. Public concerné
 - 1.2. Cadre et Méthode de trava...
2. Les domaines fonctionnels
3. Modélisation de l'activité
 - 3.1. La demande d'HAD et la pr...
 - 3.2. La programmation et la ré...
 - 3.3. La préparation et la réal...
 - 3.4. Modèle générique et exige...
4. Exigences technologiques
 - 4.1. Système de gestion des do...
 - 4.2. Format des informations n...
 - 4.3. Prise en compte des situa...
 - 4.4. Dispositif de gestion de...
5. Exigences d'interopérabilit...
 - 5.1. Le Dossier Médical Partag...
 - 5.2. La Messagerie Sécurisée...
 - 5.3. Cadre d'interopérabilité...
 - 5.4. L'Identifiant du patient
6. Sécurité – Confidentialité...
 - 6.1. Sécurité
 - 6.2. Confidentialité – Partage...
 - 6.3. Hébergement du SI HAD
7. Le domaine Prise en charge...
 - 7.1. La demande d'hospitalisat...
 - 7.2. La préparation de l'entré...
 - ➊ 7.3. La programmation et l'exé...
 - 7.3.1. Les prescriptions
 - 7.3.2. La programmation des ac...**
 - 7.3.3. L'exécution des actes
 - 7.3.4. Le suivi d'exécution et...
 - 7.3.5. Le circuit du médicamen...
 - 7.4. La préparation et la réal...
8. Le domaine des activités Su...
9. Le domaine Gestion
 - ➋ 9.1. Gestion Administrative du...
 - ➌ 9.2. Gestion Economique et Fin...
10. L'exploitation de données...
11. Les établissements de sant...

↪ 7. Le domaine Prise en charge du Patient

↪ 7.3. La programmation et l'exécution des soins

↪ 7.3.2. La programmation des actes

L'exécution des soins suppose leur programmation, qui se traduit par :

- La décomposition en actes ou en tâches
- La planification des actes/tâches dans le temps
- L'attribution de leur réalisation à un effecteur

Ces trois volets constituent la programmation des actes.

La programmation des actes est une activité complexe qui le plus souvent mobilise l'ensemble des connaissances et de l'expertise propre aux professionnels de l'HAD en charge de la coordination.

Le système d'information HAD doit faciliter l'activité de programmation et apporter une aide opérationnelle aux professionnels de l'HAD en charge de la coordination, notamment :

- En permettant un contrôle d'exhaustivité (aucune prescription, aucun objectif « oublié »)
- En s'assurant que les actes sont correctement répartis vis-à-vis du patient, c'est-à-dire que l'on ne sollicite pas le patient en même temps pour deux actes incompatibles entre eux
- En s'assurant que les actes sont correctement répartis vis-à-vis de l'effecteur, c'est-à-dire que l'on ne sollicite pas l'effecteur pour deux activités simultanées concernant des patients différents.

Le SI HAD, grâce à son dispositif de workflow, doit donc gérer l'ensemble des actes et des tâches qui sont inscrites dans le plan de soins, et vérifier que ces activités sont réparties de façon équilibrée aussi bien du point de vue du patient (pas de tâches ou d'actes simultanés qui seraient incompatibles entre eux) que du point de vue des effecteurs (charge de travail).

Le SI HAD doit permettre de gérer le plan de soins et la programmation des actes avec une certaine souplesse. En effet, il n'est pas possible de prévoir de façon précise chaque situation à la minute près. D'autre part, au moment de la programmation, l'ensemble des paramètres nécessaires ne sont pas forcément connus, ou sont marqués par un certain degré d'incertitude.

La programmation des soins est donc une activité continue, permanente, à tout moment révisable, et qui s'affine et se précise progressivement.

La programmation des actes doit être couplée avec l'agenda du patient qui contient les activités faisant l'objet d'une prise de rendez-vous.

Glossaire

HAD

SI

rendez-vous

workflow

Date de parution : 12/10/2018